



« Investir dans l'éducation et la formation est le meilleur placement pour l'avenir de l'Europe »
 Androulla Vassiliou, Commissaire européenne à l'éducation, à la culture, au multilinguisme et à la jeunesse

Présentation générale du programme

Depuis le 1^{er} janvier 2014 et jusqu'en 2020, un seul programme européen regroupe le précédent programme pour l'éducation et la formation (EFTLV : Education et Formation Tout au Long de La Vie) avec les programmes pour la jeunesse et les sports : Erasmus+



Un seul programme désormais,...

... **quelque soit le public** : élèves, étudiants, jeunes, personnels de l'éducation et de la formation, éducateurs, jeunes diplômés, organismes du monde socio-économique ou professionnel,...

... **quelque soit le type de projet** : mobilité de stage/formation à l'étranger (enseignement professionnel + enseignement supérieur), mobilité longue d'élèves, partenariat entre établissements scolaires de l'Europe (et même au-delà), partenariat entre collectivités territoriales de l'Europe (incluant des établissements scolaires), partenariat multisectoriel européen (incluant des établissements scolaires, des associations, des entreprises,...), formation continue des personnels à l'étranger, mission d'enseignement à l'étranger, ...

En chiffres

7 programmes regroupés en un seul

7 ans (2014-2020)

14,7 milliards d'Euros

4 millions de personnes en mobilité

3 actions clés

Que devient le programme Leonardo ?

Quelque soit l'action, avec Erasmus+, la demande de financement devra être portée par une institution (**fin des candidatures individuelles !!**) et s'inscrire dans la stratégie européenne des établissements qui devront adosser leur(s) candidature(s) à un **plan de développement européen**.

- L'équivalent du '**Partenariat Leonardo**', projet entre établissements scolaires avec, de préférence, des partenaires du monde professionnel, est désormais appelé '**Partenariat Stratégique**' (multisectoriel). Il fait partie de l'action clé **KA2 : Coopération pour l'innovation et les bonnes pratiques** du programme Erasmus+ (voir page suivante).



Liens

<http://www.erasmusplus.fr/pelnetlope/fiches/9/partenariats-strategiques-professionnels-2014>

Guide du programme
(p. 95-107)

http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/documents/erasmus-plus-programme-guide_en.pdf

Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération de l'académie de Lyon (DAREIC)

Christian CARON

Délégué Académique aux Relations Européennes,
Internationales et à la Coopération

christian.caron@ac-lyon.fr

04 72 80 64 16

Bruno SERMET

Chargé de mission à la DAREIC
Programme Erasmus+

bruno.sermet@ac-lyon.fr

04 72 80 64 16

Page 1 sur 3



ERASMUS+

Formation professionnelle 2014 2020



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



- Pour ce qui est des projets 'Leonardo Mobilité', de type 'FPI : Formation Professionnelle Initiale' (stage/PFMP à l'étranger pour élèves/apprentis), ils font désormais partie de l'action clé **KA1 : Mobilité à des fins d'apprentissage** (voir ci-dessous).

<http://www.erasmusplus.fr/penelope/fiches/1/mobilite-formation-enseignement-professionnels-2014>

Guide du programme
(p. 47-53)

http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/documents/erasmus-plus-programme-guide_en.pdf

Leonardo Mobilité
FPI

KA1 : Mobilité à des fins
d'apprentissage

- Pour ce qui est des projets 'Leonardo Mobilité', de type 'PROEFP : PROfessionnels de l'Education et de la Formation Professionnelle', ils font désormais partie : soit de l'action clé **KA1 : Mobilités à des fins d'apprentissage** (voir ci-dessous), soit des 'Partenariats stratégiques' précédemment cités, si ces activités de formation à l'étranger ne sont qu'une action parmi d'autres d'un partenariat entre plusieurs organismes européens.

Leonardo Mobilité
PROEFP

KA1 : Mobilité à des fins d'apprentissage

OU

KA2 : Partenariat Stratégique

ETAPE PREALABLE A TOUTE OBTENTION D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE :

Etre identifié (en tant qu'établissement !!) sur le « Portail des organismes participants » (Portail URF : Unique Registration Facility) et avoir obtenu son code PIC (Personal Identification Code).

⇒ Voir fiche, à télécharger sur le site académique : « Erasmus+ - Comment obtenir son code PIC »

KA1 : Mobilité à des fins d'apprentissage

Les activités possibles (cumulables)

Période de formation/PFMP (stage)
à l'étranger (élèves/apprentis
ET/OU personnel)

Mission
d'enseignement à
l'étranger (personnel)

Stage
d'observation
(personnel)

Une seule candidature peut désormais regrouper des mobilités 'apprenants' et des mobilités 'personnel'.

Durée du projet :
1 ou 2 ans

Durée d'une
mobilité 'apprenants' :
2 jours à 12 mois

Durée d'une
mobilité 'personnel' :
2 jours à 2 mois

Guide du programme p. 55-59,
p. 191-205, p. 221-223

Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération de l'académie de Lyon (DAREIC)

Christian CARON

Délégué Académique aux Relations Européennes,
Internationales et à la Coopération

christian.caron@ac-lyon.fr

04 72 80 64 16

Bruno SERMET

Chargé de mission à la DAREIC
Programme Erasmus+

bruno.sermet@ac-lyon.fr

04 72 80 64 16

Page 2 sur 3



ERASMUS+

Formation professionnelle 2014 2020



KA2 : Coopération pour l'innovation et les bonnes pratiques

Partenariat stratégique Echanges/travaux/projet sur un thème commun

Les activités possibles (cumulables)

- ⇒ Mobilités longues d'élèves (2 mois à 12 mois)
- ⇒ Période de formation à l'étranger - élèves et personnels (5 jours à 12 mois)
- ⇒ Mission d'enseignement à l'étranger (2 mois à 12 mois)
- ⇒ Participation à des événements internationaux (5 jours à 2 mois)
- ⇒ Stage d'observation (5 jours à 2 mois)
- ⇒ Mobilités virtuelles
- ⇒ Mobilités courtes d'élèves et de personnels (OPTIONNELLES – 5 jours à 2 mois)

Types de partenariat stratégique possible



** 2 si partenariat 'Regio' ou si incluant uniquement établissements scolaires*

KA2 : Coopération pour l'innovation et les bonnes pratiques

Alliance des compétences sectorielles Partenariat de grande ampleur entre organismes d'un même secteur professionnel

Les activités possibles (cumulables)

- ⇒ Définition des besoins en compétences et en formation dans un secteur professionnel donné
- ⇒ Construction de curricula communs
- ⇒ Délivrance de curricula communs

Les organismes concernés

- ⇒ Etablissements délivrant des enseignements et des formations professionnelles
- ⇒ Etablissements d'enseignement supérieur
- ⇒ Organismes du monde socio-économique ou professionnel / associations / instituts de recherches, chambres de commerce,...



Les partenariats entre établissements scolaires (non professionnels et/ou professionnels) ainsi que la formation continue des personnels font également l'objet d'une autre fiche : « Erasmus+ - Enseignement scolaire ».